

Comme la culture est universelle sous bien des aspects et singulière sous bien d'autres, il n'y a pas de paradoxe à souhaiter qu'elle puisse circuler à l'échelle internationale tout en s'assurant qu'elle puisse trouver un lieu d'expression et de diffusion même localement.

Entre l'international et le local, l'État est l'institution la mieux placée pour exercer une régulation qui assure un équilibre entre ces deux niveaux. Nous croyons que l'État doit faciliter l'entrée sur le territoire national des produits culturels étrangers et ne la restreindre que s'il est clairement établi que cette entrée peut menacer le maintien d'un espace culturel national. Le maintien d'un tel espace repose, selon l'argumentaire démocratique, sur le besoin de sauvegarder pour les ressortissants nationaux un lieu d'expression et d'échange par lequel ils peuvent communiquer les uns avec les autres.

Il est clair que l'existence d'un marché libre des produits culturels au niveau international ne peut qu'entrer en contradiction avec la sauvegarde d'espaces culturels nationaux. Cependant, il est possible de minimiser les « points de friction » entre ces deux modes de régulation des échanges culturels en établissant des règles qui encadrent les types d'intervention des États en matière de culture et les limites au-delà desquelles ces États ne sont plus légitimés d'intervenir. Il faut aussi remarquer que cette intervention de l'État en matière de culture, du point de vue du marché international, équivaut aussi, d'une certaine façon, à mettre au point des limites au danger de concentration ou d'abus de position dominante qui sont inhérents à tout marché concurrentiel qui tend à maturité. En effet, en l'absence d'une autorité supra étatique qui jouerait le même rôle à l'échelle internationale que les États ont joué au niveau national en prenant des mesures antitrust pour éviter, par exemple, une trop grande concentration des médias aux mains d'un petit nombre, la préservation d'une marge de manœuvre politique au niveau des États peut jouer le rôle de contrepoids à une trop grande concentration des industries culturelles ou des médias à l'échelle internationale.

Il faut donc tenter de tracer une ligne entre ce qui, d'une part, peut relever du marché et du commerce et qui à priori relève d'une logique principalement économique même s'il s'agit de culture, et ce qui, d'autre part, relève de l'État et de